

## FICHE D'ÉCART

Fiche n°

1

*Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection*

Exploitant : ORANGINA SUNTORY France

Site inspecté : Châteauneuf-de-Gadagne

Date de l'inspection: 29/10/19

INSPECTION

**Constat de l'inspecteur :**

La cuvette de rétention de la cuve d'acide chlorhydrique est pour partie remplie d'eau (20 cm).  
Ceci réduit le volume de la rétention, qui est de fait insuffisant.  
Le fond de la rétention est recouvert de boue, ce qui empêche sa vérification.

Écart aux dispositions de : l'article 7.3.3 de l'arrêté du 30 décembre 2009

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature



EXPLOITANT

**Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)**

Il s'agit d'une cuve de rétention ouverte, soumise aux intempéries dans les jours qui ont précédés l'inspection. Les fréquences d'inspection et de nettoyage de cette rétention sont insuffisantes.

Plan d'actions :

- Nettoyage et vérification l'intégrité de la rétention, OK le 4/11/2019.
- Mise en place d'une vérification hebdomadaire pour vérifier la conformité de la rétention : OK, Novembre 2019.
- Intégration dans le plan de nettoyage du service utilisés de cette rétention, Décembre 2019
- Intégration d'une vérification annuelle de l'intégrité de la rétention, OK, Intégré.

**Suites susceptibles d'être données**

Ecart levé	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

Commentaires :

*Réponse satisfaisante. La rétention sera vérifiée lors d'une prochaine*

L'inspection le : 31/10/2019 *M. S. d'inspection*

Fiche soldée le :

## FICHE D'ÉCART

Fiche n°

2

*Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection*

Exploitant : ORANGINA SUNTORY France

Site inspecté : Châteauneuf-de-Gadagne

Date de l'inspection: 29/10/19

INSPECTION

Constat de l'inspecteur :

Le stockage de soude de la STEP ne dispose pas de cuvette / capacité de rétention.

Écart aux dispositions de : l'article 7.3.3 de l'arrêté du 30 décembre 2009

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature



EXPLOITANT

**Commentaires et réponses de l'exploitant :** *(suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)*

La cuve de stockage de soude est une cuve aérienne double enveloppe. Après renseignement auprès du concepteur, le volume maximal de la cuve est de 22290 litres. Le volume de la rétention assuré par la double enveloppe est de 26080 litres. Un détecteur de fuite est par ailleurs installé permettant de vérifier l'absence de liquide dans la double enveloppe.

Vous trouverez joint au présent courrier le plan de coupe de cette cuve.

Nous intégrons donc dès à présent une vérification périodique (hebdomadaire) de la cuve permettant de nous assurer :

- De l'intégrité de la paroi extérieure,
- De la conformité du détecteur de fuite.

Nous lançons également une étude pour asservir ce détecteur à un dispositif d'alarme. Les résultats de cette étude seront envoyés sous 3 mois.

### Suites susceptibles d'être données

Écart levé	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

Commentaires :

*Réponse satisfaisante.*

L'inspection le : *03.12.19*

Fiche soldée le :

## FICHE D'ÉCART

Fiche n°

3

*Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection*

Exploitant : ORANGINA SUNTORY France

Site inspecté : Châteauneuf-de-Gadagne

Date de l'inspection: 29/10/19

INSPECTION

Constat de l'inspecteur :

Les résultats des données d'autosurveillance ne sont plus remplis sur GIDAF depuis août 2019.

Écart aux dispositions de : l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté ministériel du 28 avril 2014, relatif à la transmission des données de surveillance des émissions des installations classées pour la protection de l'environnement

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature



EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : *(suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)*

Il s'agit d'un retard ponctuel lié aux congés d'été et à l'absence de back-up pour la personne en charge de la saisie des résultats. Le retard de saisie a été rattrapé – OK.

Un back-up a par ailleurs été défini pour cette mission prioritaire.

### Suites susceptibles d'être données

Ecart levé	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

Commentaires :

*Réponse satisfaisante*

L'inspection le :

Fiche soldée le : 05.12.19

DREAL